



Droit d'habitation du nu propriétaire?

Par vincent33

bonjour,

Sur une maison, il y a 2 usufruitiers (parents) et 4 nu propriétaires (enfants), 1 seul usufruitier habite avec 1 nu propriétaire (qui n'a pas de logement et qui est dans le besoin) qui lui donne le droit d'habiter (accord verbal).

Si l'usufruitier qui donne le droit d'habiter à ce nu propriétaire quitte la maison, est ce que ce nu propriétaire peut être expulsé par le 2ème usufruitier?

sachant qu'il y a les droits de secours entre parents et enfants?

Par Tisuisse1

Vos explications sont confuses, voyez un notaire.